

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.713

Notification

aux Gouvernements des Etats contractants
de la Convention concernant l'échange international d'informations
en matière d'état civil,
conclue à Istanbul le 4 septembre 1958

Adhésion de l'Espagne

Le 14 juin 1994, le Royaume d'Espagne a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument d'adhésion à la Convention (no 3).

Conformément à son article 8, la Convention est entrée en vigueur pour le Royaume d'Espagne le trentième jour suivant celui du dépôt de l'instrument, soit le 14 juillet 1994.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.

Berne, le 19 juillet 1994

